

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-4429

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

- I. – Au 1 *septies* du II de l'article 266 *sexies* du code des douanes, les mots : « ou d'électricité » sont remplacés par les mots : « , d'électricité ou de gaz ».
- II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'exonérer de Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) les Combustibles Solides de Récupération (déchets non recyclables aujourd'hui enfouis) pour la production de gaz, au même titre que la production de chaleur ou d'électricité.

Ces CSR, valorisés par les techniques de pyrogazéification, permettent de fabriquer un gaz renouvelable, injectable dans les réseaux. Ils participeront, demain, à des projets d'économie circulaire visant à décarboner la mobilité, le chauffage, l'industrie...